



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 28 MAI 2019**

Le mardi 28 mai 2019 à 20h00, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocations à eux adressées, le mercredi 13 mars 2019 par le Maire du 19^e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, AMORY, Mme BARANDA, M. BOHBOT, Mme BROSEL, MM. CHERFA, DAGNAUD, Mmes FILOCHE, FUCHS, GAILLANNE, M. GAU, Mmes GAUTREAU, GUY, JEMNI, MM. JOMIER, LERT, Mmes MALAI, MINDAY, MM. NAWROCKI, NORDMAN, Mme SOLANS, MM. THÉBAULT, WANG.

Ont donné pouvoirs pour les représenter :

M. CHICHE à M. WANG, M. JOURNO à M. NORDMAN, M. MADEC à Mme JEMNI, Mme MERZI à M. AMORY, Mme RICHARD à M. AHOUDIAN

Absent-e-s excusé-e-s :

M. DAOUDA-KOUADIO, Mme DAREAU, M. GIANNESINI, Mmes GRAPIN-DAGORNO, HOLLARD, M. KOCH, Mmes KONÉ, LANIESSE, MM. LAPEYRE, MABILEAU, Mme ONGHENA, M. PENINO, Mme POUDIOT, M. TINTI.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte en saluant le public qui s'est déplacé pour venir assister aux débats.

Mme Filoche est entrée au point 3 de l'ordre du jour, elle n'a donc pas voté les points 1 et 2.

M. Jomier est sorti au point 7 de l'ordre du jour et est rentré au point 10. Il n'a donc pas voté les points 7 à 9.

M. Dagnaud n'a pas présidé la partie de la séance au cours de laquelle le compte administratif a été examiné et est sorti au point 6 de l'ordre du jour. Mme Jemni, Première Adjointe, a fait procéder au vote de la délibération D192019013.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. D192019010 Désignation de la secrétaire de séance.

M. DAGNAUD propose à M. GAU, benjamin des élu-es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. M. GAU accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192019011 Adoption du compte rendu de la séance du 19 mars 2019

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

[Entrée de Mme FILOCHE]

M. François DAGNAUD, rapporteur :

3.2019 DEVE 92 Contrat de délégation de service public portant sur la conception et construction d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme GAILLANNE, M. LERT, Mme BARANDA

Mme GAILLANNE évoque en introduction ces hommes et les femmes des pompes funèbres évoquant la fierté de leur métier : assurer un service public universel. Ceux-ci sont liés à l'arrondissement, notamment ceux présents lors de l'inauguration du 104, fiers que leur lieu de travail soit rendu aux gens et non pas vendu à des promoteurs. Malheureusement, ce n'est pas l'esprit du service public qui habite cette délibération : elle entérine le choix de confier à la société FUNECAP le crématorium du Père Lachaise comme la future installation de la porte d'Aubervilliers. Ce choix ne soutient pas les ambitions d'un service public funéraire, que devrait porter la Ville de Paris. Le ver était dans le fruit dès la consultation, qui fait de la qualité du service public le quatrième critère comptant, pour seulement 10% de la note globale. Un partenariat a toujours été plaidé entre le SIFUREP et Paris, dans le cadre d'une société publique locale, permettant ainsi à l'échelle de la métropole du Grand Paris d'obtenir un grand pôle public, dégagé des logiques prédatrices du marché. Ce n'est pas le choix qui est fait. Avec ce marché confié au privé plutôt qu'à la Sem, la Ville répond à une vision comptable, plutôt qu'à une vision politique. Elle met en péril l'emploi au sein de la Sem notamment sur les fonctions support. Elle ne se donne pas les moyens du contrôle public, plein et entier, de la qualité environnementale des installations.

La boîte de Pandore est ouverte, même si le premier marché qui représente 80% du chiffre d'affaire de la Sem lui revient. La durée de cinq ans, et le contenu du marché, font craindre pour l'avenir d'un outil public dont l'histoire est étroitement liée à l'arrondissement. Voilà pourquoi son groupe ne votera pas cette délibération.

M. LERT rappelle qu'en septembre 2017, le conseil de Paris a adopté la délibération 55, annonçant le lancement opérationnel d'un projet de ZAC à la porte de la Villette (le projet de parc funéraire vient télescoper le projet de ZAC porté dans la délibération 55), et la création d'un nouveau chantier sur près de douze hectares, de part et d'autres de l'avenue de la porte de la Villette et de la place Auguste Baron. Cette délibération, dans laquelle s'inscrit la création d'un parc funéraire porte de la Villette, donnait les grands objectifs d'un projet urbain pour un espace délaissé depuis trop longtemps, qui n'est pour l'instant ni fonctionnel, ni esthétique, ni agréable, ni facile à pratiquer. Ambitieux, ce projet de ZAC entend transformer la porte de la Villette en véritable trait d'union entre Paris et les communes limitrophes que sont Pantin et Aubervilliers ; faire d'elles une future place du Grand Paris. Il ne s'agit donc pas de construire un délaissé mais de bâtir un projet métropolitain, alors que les emprises foncières disponibles sont extrêmement rares. Face à ce potentiel urbanistique inédit à Paris et au rôle stratégique que la porte de la Villette est destinée à jouer dans la construction de la métropole, la ZAC constitue un outil indispensable pour porter une vision globale de cet espace. Elle est le cadre de réflexions qui doivent permettre d'éviter l'accumulation de projets dans un patchwork sans cohérence. Il a été porté à l'occasion de cette délibération, la proposition d'un écoquartier sur ce secteur. Le parcours emprunté pour la délibération du projet de parc funéraire au sein de la ZAC est étonnant et décevant. Pour mémoire, cette délibération a été retirée de l'ordre du jour du conseil d'arrondissement de novembre 2017, puis réinscrite début décembre et examinée au Conseil de Paris de décembre 2017. La conjonction avec la délibération portant sur la ZAC pose à nouveau question, du point de vue de la compatibilité des deux projets : un projet d'aménagement urbain et un projet d'implantation d'un deuxième crématorium. À l'époque, le retrait de cette délibération avait été demandé pour pouvoir réfléchir à un projet cohérent, global, d'ensemble sur cette porte de Paris et du 19^{ème} arrondissement, en lien avec les communes limitrophes de Pantin et Aubervilliers, afin de conjuguer l'utilisation du foncier, l'équilibre entre les espaces verts, les logements, les équipements et les activités, l'amélioration de la qualité de la vie locale.

Le projet proposé, aussi végétalisé soit-il, ne doit pas venir réduire les ambitions que le groupe écologiste a pour cette ZAC, et porté au Conseil de Paris en décembre 2017. Il est demandé que les zones UV impactées par la future installation du parc funéraire, les zones de pleine terre et les zones végétales soient reconstituées. C'était le sens d'un amendement porté au Conseil de Paris.

Même s'il est mentionné dans la délibération, il n'y a pas encore la confirmation du maintien de cet espace vert. Des ambitions sont aussi attendues sur le projet d'écoquartier qu'il est souhaité voir se développer aux portes de Paris, en lien avec Pantin et Aubervilliers.

M. DAGNAUD ajoute des éléments d'explication et de remise en perspective sur un projet déjà évoqué en conseil d'arrondissement en novembre 2017, puis au Conseil de Paris. C'est un projet complexe, ambitieux et nécessaire, lié à l'évolution des pratiques funéraires et des demandes de nos concitoyens. À Paris, la crémation et les rites qui l'accompagnent, prend une place grandissante dans les choix des familles, il est nécessaire de les accueillir dans ce moment douloureux, dans des conditions décentes et confortables. La saturation du seul équipement crématoire disponible à Paris, les installations du Père Lachaise, est une réalité à laquelle personne ne peut déroger ou échapper. D'autant plus que la Délégation de Service Public en cours sur les installations du Père Lachaise a déjà été prolongée, et que juridiquement la Ville n'a pas la possibilité de proroger davantage une DSP qui est allée au-delà de son terme légal.

Une question urgente s'est posée, celle de lancer une procédure de création d'un deuxième équipement funéraire à Paris, et sur laquelle la majorité municipale s'est engagée en 2014, devant et au nom des parisiens. Le choix a été fait d'une DSP commune pour le nouveau parc funéraire et le Père Lachaise, pour une raison d'équité tenant au refus de mettre en concurrence des installations funéraires à Paris. Si une concurrence « libre et non faussée » entre le Père Lachaise et ce nouveau parc funéraire avait été organisée, qu'auraient dit les parisiens ? Tarifications différentes, prestations différentes, cette concurrence n'avait pas sa

place dans cette situation. Prolonger l'incertitude, refuser de décider, de prendre ses responsabilités, dans ce contexte de lien entre les deux DSP, c'est prendre le risque d'interrompre le fonctionnement du Père Lachaise, de se retrouver dans l'incapacité d'accueillir les familles en deuil à Paris et de répondre aux demandes de crémation.

Pourquoi une DSP ? Parce que concevoir, gérer un parc funéraire n'est pas forcément une compétence et des ressources qu'une collectivité a entre ses mains. Il y a un savoir-faire, une technicité que la ville ne maîtrise pas, pour lesquels elle a besoin de solliciter des professionnels, dans un cadre maîtrisé, donnant toutes les garanties sur le niveau des tarifications, la qualité des prestations et le respect absolu de la totalité des normes environnementales. M. DAGNAUD n'a pas caché son sentiment mitigé en amont, puis au Conseil de Paris, toutefois convaincu du devoir de proposer aux parisiens un service public les accompagnant dans l'organisation des obsèques de leurs proches. La mairie est consciente que cette implantation porte de la Villette n'est pas l'implantation parfaite et idéale. Il a donc été décidé de transformer cette contrainte en opportunité, de faire de cette obligation d'accueillir un équipement qui n'a pas été sollicité, une chance pour la future ZAC porte de la Villette. Le projet a beaucoup évolué, à la demande de la mairie, depuis le mois de novembre 2017.

Ce projet de parc funéraire répondra aux besoins et attentes des parisiens, et sera un point d'appui précieux pour resserrer les liens avec les territoires voisins. Ce sera un point d'appui utile et précieux pour la future ZAC et ses aménagements.

La mairie avait exigé une végétalisation, une qualité architecturale et une intégration paysagère, elle était intervenue pour que les critères de la procédure intègrent pleinement la priorité qu'elle voulait donner à ces questions. À l'arrivée, il semble bien que ces exigences ont été entendues et respectées, que l'équipement est d'une belle qualité architecturale, d'une belle intégration paysagère, pour l'essentiel enterrée, souterraine, avec l'émergence d'un R+1 et R+1,5. Il y a un parti pris de végétalisation, d'inscrire cette émergence dans un véritable parc ouvert sur les villes, un écrin de verdure permettant d'accueillir dignement les familles dans la conduite de leur deuil. Les équipements prévus soutiennent l'accompagnement, comme un salon funéraire pour organiser des cérémonies civiles dans de bonnes conditions etc. Le projet répond aux demandes et obligations portées. L'engagement demandé, confirmé dans cette délibération, consiste à reconstituer en zone UV sur le reste de la ZAC, les emprises foncières mobilisées pour réaliser le parc funéraire. La totalité des demandes et exigences de la mairie ont été intégrées et sont présentes dans ce projet.

M. DAGNAUD déclare sa fierté que la collectivité permette aux familles éprouvées d'organiser des obsèques dans des conditions décentes à Paris. Aujourd'hui, en période de pic de mortalité, il arrive que les familles se voient imposer des délais d'organisation des obsèques de huit, dix ou quinze jours, délais insupportables lors d'un deuil.

C'est un devoir que ce projet puisse se réaliser dans les meilleures conditions. L'arrondissement a eu la responsabilité supplémentaire de faire que ce projet réponde aux exigences, qu'il préserve une cohérence de tarifications et de prestations dans l'offre funéraire proposé aux parisiens. Ces équipements ne peuvent pas être indéfiniment repoussés, en considérant que d'autres territoires seraient plus dignes de les accueillir. Les élus se grandissent quand ils savent accompagner l'évolution des cultures et pratiques funéraires. Ces équipements seront de véritables atouts dans l'émergence de la future ZAC de la porte de la Villette.

Ce travail se fait en conseil d'arrondissement et sera confirmé au prochain Conseil de Paris, puis devant les concitoyens lors d'une réunion publique, le 18 juin 2019 dans une école proche de la Villette, pour présenter le projet. Il y aura aussi une réunion de lancement de la ZAC avant la fin du mois de juin.

La préoccupation est commune, selon les règles en matière de DSP, aucun salarié, aucun savoir-faire ou emploi ne sera menacé ou fragilisé.

Le projet qu'il est proposé de valider est de très loin le plus beau projet et celui qui répond à l'ensemble des exigences formulées.

M. DAGNAUD invite donc à adopter ce projet attendu par les concitoyens, puis remercie le conseil municipal.

Mme Violette BARANDA vote contre et répète son avis, estimant qu'il aurait d'abord fallu commencer par un enquête d'utilité publique et soumettre au préalable le projet aux habitants.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 17 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 3 (Front de Gauche)
- Nombre d'abstentions : 8 EELV, Mme BARANDA

4.2019 DU 78 Appel à projet Habitat Participatif - désignation du lauréat, acquisition auprès de PH d'une emprise 18, rue A. Carrel et vente au lauréat des parcelles 16 et 18 rue A. Carrel (19e).

Élu ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, LERT

M. LERT présente la délibération, qui désigne le lauréat de l'appel à projet sur l'Habitat Participatif : la coopérative du groupe Lotus. C'est un projet innovant qui consiste à l'acquisition par Paris Habitat d'une parcelle, pour construire quinze logements locatifs, une salle commune, une buanderie pour les habitants, un local d'activité ouvert aux associations du quartier... Après quatre années d'examen, d'instruction, de rendez-vous avec les personnes du collectif, saluées et présentes ce soir, les élus locaux et responsables, M. Madec, c'est donc une joie de voir cette délibération enfin arriver au conseil d'arrondissement. Le processus arrive au bout. Le collectif a déposé le permis de construire le 24 mai, c'est la fin des démarches administratives pour que ce projet voit le jour.

Il reste des incertitudes à lever, notamment sur les protections de la Ville de Paris, inscrites au PLU pour cet ensemble Paris Habitat situé rue Armand Carrel, qui nécessitent une réunion avec les directions de l'urbanisme et de l'habitat dans les meilleurs délais, pour avancer et respecter le calendrier que la Ville s'est engagée à tenir. Les travaux doivent pouvoir commencer avant la fin de l'année. Ce projet a longuement mûri, il ne faudrait pas des délais supplémentaires, au risque de mettre en cause l'existence de ce projet. Il est donc souhaité une réunion d'urgence et qu'au Conseil de Paris, les choses soient clarifiées et sécurisées.

M. DAGNAUD ajoute que cette délibération est l'occasion de revenir sur une démarche voulue, que la mairie accompagne dans les vicissitudes rencontrées. Ce projet d'habitat participatif a été lancé il y a quelques années, M. Dagnaud rappelle avoir participé à chaque étape de désignation des candidats et leur audition. La démarche est innovante et intéressante, la mairie est fière de l'accueillir sur deux sites de la rue Armand Carrel dans le 19^{ème} arrondissement. Porter des projets comme ceux-ci est compliqué, car ils fédèrent des familles et des partenaires qui doivent supporter le temps administratif, la gestation des projets. Le groupe Lotus est le deuxième candidat, le premier candidat avait déclaré forfait compte tenu de la complexité de la tâche et la difficulté à maintenir la cohérence du projet.

Cette délibération acte la désignation de ce groupe et du projet. Une difficulté supplémentaire a été découverte récemment : il s'agit d'une mesure de protection de la Ville de Paris qui pourrait compliquer, et potentiellement retarder l'avancée du projet. Un retard supplémentaire

serait de nature à mettre en péril la viabilité de ce projet, la mairie se déclare aux côtés de ceux qui portent ce projet, et travaille à débloquer la situation. Il faut qu'une réunion ait lieu pour lever les obstacles éventuels qui pourraient surgir sur la réalisation du projet. C'est une épreuve supplémentaire pour les porteurs de ce projet, la mairie promet son soutien face à cette nouvelle contrainte qui n'avait pas été anticipée.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

5.2019 DVD 57 Porte d'Aubervilliers (19e). Contrat de concession pour l'installation de bornes GNV dans deux stations-services avec la société Total Marketing France.

Élu ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BOHBOT, Mme BARANDA

M. BOHBOT présente la délibération. Le sujet a pour mérite de viser à améliorer les modes de déplacements, à se diriger vers une ville plus propre, en circulant plus aisément dans la ville. Ce sujet touche le gaz naturel pour véhicules, dont le nombre concerné est encore à un stade initial, et touche aux véhicules professionnels, notamment les camions. Cette installation de deux bornes porte d'Aubervilliers permettra d'avoir quatre bornes dans Paris. Le groupe Les Républicains retrace cette délibération.

Mme BARANDA intervient pour souligner que la délibération va dans le sens de la planète mais qu'elle est paradoxale. Car le sous-missionnaire qui s'en occupe est Total Marketing France. Il y a eu vendredi dernier, une grande marche des jeunes pour la planète et le climat. Or, Total importe l'huile de palme et détruit l'habitat des bonobos. En outre, même si la redevance est importante, les impôts ne sont pas toujours payés. Voter contre est difficile, car effectivement cela va « dans le bon sens », mais il aurait été préférable de trouver un autre sous-missionnaire. Le marketing de Total réalise de très belles campagnes publicitaires sur les éoliennes, mais la réalité est autre, dans d'autres pays.

M. DAGNAUD les remercie de leur satisfecit et de l'appel à rester vigilant face aux tentatives et tentations de « *green washing* ». Néanmoins, il faut rappeler que la transition écologique passe aussi par la reconversion des stations-service existantes, et la reconversion de flottes utilitaires, notamment celles de la Ville de Paris qui dispose déjà de 233 bennes roulant au GNV, et en comptera 376 d'ici l'année prochaine. Aujourd'hui, seules deux stations permettent un approvisionnement en GNV au sud de Paris. Il faut savoir être pragmatique et accompagner les impulsions positives comme cette délibération, qui va dans le sens de l'histoire.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 1
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :
[M. Dagnaud sort pendant le vote de cette délibération]

6.D192019013 Adoption du compte administratif de l'État Spécial du 19^{ème} arrondissement pour l'exercice 2018.

Élu ayant pris part au débat : Mme JEMNI, M. BOHBOT

Mme JEMNI précise que le compte administratif retrace différents éléments concernant l'exécution du budget de l'année écoulée, l'ensemble des recettes et dépenses réalisées par la mairie du 19^{ème} arrondissement. Il permet donc de contrôler la gestion de l'arrondissement par rapport aux prévisions de dépenses annoncées lors du budget primitif. Le budget primitif du 19^{ème} arrondissement a été arrêté à 16 161 426 €.

Les crédits ouverts ont été arrêtés à 17 989 110 €, compte tenu des reports de 2017 et des ajustements supplémentaires de 2018 notés.

Le taux d'engagement global est de 91%, le taux d'exécution est de 72%. Donc 64 % de ce report sont constitués de dépenses engagées en 2018, mais qui n'ont pu être réglées sur l'exercice.

Malheureusement le taux d'exécution est en baisse, mais deux opérations importantes ont pu être réalisées, des opérations de rénovation qui tenaient à cœur : la sécurisation des TEP Reverdy et Curial/Michelet.

Le taux d'exécution n'est pas satisfaisant. Je peux vous assurer que la DGS comme les directions opérationnelles, en sont conscientes. Un travail rigoureux est en cours concernant le suivi des opérations qui devrait permettre d'en améliorer le taux d'exécution.

M. BOHBOT souligne que le taux d'exécution est reconnu, et qu'il est très honorable de reconnaître ce taux en baisse cette année. Quand les chiffres 89% ou 72% sont cités, cela représente 500 000 euros qui n'ont pas été dépensés par la mairie. Pour la dotation locale, ce sont 1 500 000 euros non utilisés par les services de la mairie pour ses équipements (écoles maternelles, crèches, équipements sportifs).

Concernant les dotations d'investissement, ce sont 14% de crédit engagé qui n'ont pas été exécutés. Il ne s'agit pas de mettre en cause l'intégrité, le sérieux des services administratifs de l'arrondissement. C'est peut-être un problème d'efficacité, de meilleure performance pour que l'argent public puisse être utilisé dans de bonnes conditions. Mais les recherches sont faites pour que ce petit dysfonctionnement soit amélioré.

M. DAGNAUD remercie ses collègues de leurs remarques justifiées, présentées sur un ton constructif et honnête intellectuellement.

Le vote est effectué durant son absence.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 1 M. BOHBOT

[Sortie de M. Jomier]

M. Mahor CHICHE, rapporteur :

7.2019 DAC 560 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Robert Endewelt 28 rue Botzaris (19e).

Élu ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, NAWROCKI, BOHBOT

M. NAWROCKI présente cette délibération et rend hommage au parcours de Robert Endewelt. Dans le Paris populaire des années 20-30, Robert Enderwelt, de parents juifs originaires de Varsovie, devient apprenti tailleur, mécanicien dans le 10^{ème} arrondissement. Dès 1940, il rejoint le groupe communiste du 19^{ème} arrondissement qui cherche à s'organiser. Leurs lieux de rencontre sont le club sportif de la fsgt et la salle de gymnastique du « yiddisher arbeiter sportklub » au 14 rue de Paradis. Il devient clandestin en 1941 pour échapper aux coups de filet de la brigade spéciale de la police parisienne. Il devient responsable d'un secteur juif régional de la MOI (Main d'œuvre Immigrée). Il intègre la jeunesse communiste, où Henri Krasucki dirige un groupe. Puis arrive l'épisode de l'affiche rouge, où trois de ses camarades disparaissent. En août 1944, il participe à l'insurrection parisienne puis s'engage dans un régiment de tirailleurs sénégalais, affecté en Allemagne jusqu'à la fin de la guerre. Il devient responsable au sein du PCF, jusqu'au comité central. Après avoir effectué différentes tâches au sein du Mouvement de la paix dans les années 1960 et 1970, notamment contre la guerre du Vietnam. Il est élu conseiller municipal de Champigny-sur-Marne jusqu'en 1983. Il reviendra habiter durant sa retraite le quartier des Buttes Chaumont, parcourant inlassablement les écoles et collèges pour témoigner devant les jeunes. Il décède le 16 octobre 2018.

M. BOHBOT ajoute un commentaire à cet hommage, estimant que M. NAWROCKI a déjà parfaitement retracé la vie de Robert Endewelt. Cette plaque qui va être posée sert ainsi d'exemple. Il s'agit d'une famille d'immigrés juifs polonais qui arrive dans notre pays avant-guerre, et d'un jeune garçon qui porte l'étoile jaune, puis entre en résistance dans les célèbres brigades de la MOI (qui a payé un lourd tribut, un grand nombre de ses membres ont été fusillés). C'est un exemple durant ces moments un peu compliqués vécus en France et en Europe où l'on pointe du doigt l'étranger, le migrant, l'Autre d'un point de vue philosophique. Là, au-delà de sa personnalité, de son courage et de son engagement, il y a une valeur d'exemple d'une personne qui venait d'un autre pays, parce qu'il partageait l'idéal de la République, voulait donner sa vie pour défendre et libérer son pays.

M. BOHBOT tient donc à remercier la mairie de cette délibération.

M. DAGNAUD précise qu'il invite l'assemblée à la cérémonie au cours de laquelle sera apposée la plaque rue Botzaris, et qui devrait se dérouler le 20 juin. Il rappelle que cette délibération vient clore le mois de mémoire organisé par l'adjoint Mahor Chiche, qui a permis de

franchir de nouvelles étapes dans ce travail et devoir de mémoire mené dans l'arrondissement avec une certaine force. L'exemple du « parcours mémoire » est cité, permettant aux élèves de rencontrer des représentants du monde combattant. Dans une démarche intergénérationnelle, c'est un grand rendez-vous qui rassemble des centaines de jeunes de l'arrondissement. La cérémonie d'hommage organisée à l'initiative de Karine Gautreau pour Ida Grynszpan, infatigable passeuse de mémoire, revenue survivante d'Auschwitz, qui utilisera jusqu'à son dernier souffle pour raconter et transmettre cette histoire aux jeunes générations. Il y a eu également la semaine dernière au parc des Buttes Chaumont une très belle cérémonie pour la plantation d'un olivier, en hommage à toutes les victimes du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie.

Ce travail est mené dans l'arrondissement depuis des années. Il arrive malheureusement que les associations retrouvent à force de travail sur les archives, la trace d'enfants, de personnes disparues, à qui il est rendu hommage à travers le dépôt d'une plaque comme cela vient d'être fait au Lycée Brassens. Ce travail n'a de sens et d'intérêt que s'il est dédié aux jeunes générations, l'implication auprès des publics scolaires s'inscrit dans cette démarche, porte cette ambition.

Cela fait honneur à l'arrondissement, qui sait garder d'un passé lointain pour transmettre le flambeau de cette mémoire aux jeunes générations, qui auront à leur tour la responsabilité de l'avenir du monde. S'il est possible de les éclairer à la lumière de cette histoire, cela n'aura pas été une perte de temps. Une pierre supplémentaire est posée en adoptant cette délibération.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Gabriel GAU, rapporteur :

8.2019 DASES 120 Subvention (50 000 euros) et avenant avec l'association Mouvement ATD Quart Monde pour ses actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes parisiens, et de leur famille.

Élu ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BOHBOT, GAU

M. BOHBOT dit qu'il y a beaucoup de subventions d'ordre social, celle-ci a été pointée parce que c'est ATD Quart Monde, association très importante dans le panorama des associations qui luttent contre la précarité. ATD Quart Monde fait un travail remarquable. Son action pour les bibliothèques sur le 19^{ème}, aux Orgues de Flandres est tout à fait intéressante.

M. GAU appuie la présentation précédente. Cette action est dans grand intérêt, notamment sur les Orgues de Flandres et touche une centaine d'enfants par semaine, s'adressant en priorité à des enfants en situation d'échec scolaire ou d'exclusion. Cette démarche ne peut qu'être soutenue. À côté des politiques d'accès à la culture, elle propose que la culture aille au-devant des habitants et de ces enfants qui en ont besoin.

M. DAGNAUD informe qu'ATD Quart Monde aura une place dans un local associatif au 59 rue de Tanger, pour porter les projets utiles que la mairie accompagne à travers le vote de cette subvention.

M. DAGNAUD informe que deux propositions de dénomination prendront effet dans les semaines et mois à venir. Le square au bout de la rue de Crimée, s'appellera désormais le square Serge Reggiani, en accord avec la famille de l'artiste. Et aussi les allées Jacques Brel qui seront le nouveau nom de la promenade en cours de finalisation sur l'avenue de Flandres, dans le cadre de réaménagement dont les travaux s'achèveront à la fin de mois de juin. Il est prévu d'inaugurer ces allées Jacques Brel le 13 juillet, jour de la fête nationale belge, avec les descendants et amis de Jacques Brel. Un honneur auquel la mairie est très sensible. Enrichissant le patrimoine local, Jeanne Moreau bénéficiera d'une promenade sur le bassin de la Villette. L'inauguration aura lieu le 6 juin.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Séverine GUY, rapporteure :

9.2019 DASES 20 Subvention (11.000 euros) et avenant n°1 à la convention avec l'association L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations (L'EPOC) (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes BARANDA, GUY

Mme BARANDA appelle à voter cette subvention qui va dans le bon sens. L'EPOC fait un travail fantastique, brassant de plus en plus de personnes isolées, précarisées, avec de gros problèmes. Il y a désormais des suivis à domicile, pour les personnes âgées seules. La période estivale arrive, le moment de faire un point dans cette société un peu inhumaine, parce que les seniors sont souvent laissés seuls au moment des vacances. Sur 111 personnes suivies à domicile, il y a notamment 45 femmes suivies, ce qui est énorme dans le contexte de troubles psychiatriques. S'il n'y avait pas ces associations, ces personnes ne pourraient pas être maintenues à domicile. La présidente de cette association est remarquable. Ils ont deux lieux dans l'arrondissement. Il en faudrait partout. Le chiffre sur la maltraitance des personnes âgées sur la France est édifiant : 860 000 personnes de plus de 60 ans subissent de la maltraitance, dont 10% de maltraitance psychologique. Le reste est donc de la maltraitance physique, sauf que ce terme n'est pas employé pour les personnes âgées. Il faut encourager des associations comme celle-là, et parler aussi dans les onze conseils de quartier de l'arrondissement du dispositif Paris en compagnie, qui met en relation des personnes isolées avec des citoyens qui leur donnent quelques minutes, heures, pour casser l'isolement.

Mme Guy confirme les propos précédents mais précise que l'EPOC ne s'adresse pas qu'aux personnes âgées, mais à l'ensemble des habitants. L'association fait un bon relai avec le service public et les CMP, pour ramener des personnes à consulter plus facilement. Un gros travail est fait de manière générale sur les exclus, en particulier auprès des migrants. Une offre précieuse, c'est une fierté de la voir porter dans l'arrondissement.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. DAGNAUD informe que deux propositions de dénomination prendront effet dans les semaines et mois à venir. Le square au bout de la rue de Crimée, s'appellera désormais le square Serge Reggiani, en accord avec la famille de l'artiste. Et aussi les allées Jacques Brel qui seront le nouveau nom de la promenade en cours de finalisation sur l'avenue de Flandres, dans le cadre de réaménagement dont les travaux s'achèveront à la fin de mois de juin. Il est prévu d'inaugurer quelque part ces allées Jacques Brel, sur un tronçon de ce parcours, le 13 juillet, jour de la fête nationale belge, avec les descendants et amis de Jacques Brel. Un honneur auquel la mairie est très sensible. Enrichissant le patrimoine local, Jeanne Moreau bénéficiera d'une promenade sur le bassin de la Villette. L'inauguration aura lieu le 6 juin.

[Retour de M. Jomier]

Vœux

10.V192019017 Vœu déposé par François Dagnaud, Roger Madec et Jérôme Amory, relatif aux moyens de la police nationale dans le 19^e arrondissement

Élu ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, AMORY, Mme MINDAY, MM. GAU, CHERFA, Mme BROSSEL, M. BOHBOT

M. AMORY rapporte le vœu. Ce vœu réclame des effectifs de police pour le quartier et des moyens pour qu'ils puissent travailler, mais ce n'est pas l'aveu d'un souci avec la police nationale dans le 19^{ème} arrondissement. La mairie se félicite du partenariat noué avec elle au quotidien, décliné depuis 2014 sur des actions de prévention, notamment sur la sécurité routière, ou bientôt la prévention sur les dangers des pétards et feux d'artifice.

Mais dans le nord-est parisien, force est de constater que les effectifs de police décroissent alors que la population augmente, comme peuvent l'être les faits nécessitant l'intervention de la police. Quand il n'y a pas de policiers, la population se sent délaissée. Pour travailler ce lien entre la police et la population, il faut un rapport de confiance. La mairie du 19^{ème} arrondissement s'est engagée dans cette action, en menant depuis deux ans, une action de rapprochement entre la police et la jeunesse de l'arrondissement, qui s'appelle Proxaventure. Cette action est motivée par le fait qu'il y a bien un problème. Ce n'est pas un problème de policiers mais de nombre de policiers. Ce n'est pas un problème de travail, mais de moyens pour pouvoir travailler. Quand les habitants appellent la police, qui met du temps à répondre, la population se sent délaissée. Dans ce contexte spécifique du 19^{ème} arrondissement, et les situations rencontrées à Stalingrad, ou aux portes de l'arrondissement, la majorité municipale demande que l'État engage des effectifs, des moyens dans les quartiers du nord-est arrondissement. Le projet d'une police municipale parisienne ne doit pas faire tomber les effectifs dans les quartiers nord-est.

M. GAU intervient et dit que le groupe communiste votera ce vœu. Les logiques d'austérité sont un non-sens. Il y a besoin d'une police avec plus de moyens dans ces quartiers. Il souligne que cela doit être une police de proximité, qui travaille à de nouvelles relations avec la jeunesse. En deuxième point, concernant la question de la toxicomanie, il faut une présence des forces de l'ordre et actionner tous les leviers, dont une intensification des actions de prévention, qui menées intelligemment conduisent à la quasi disparition des scènes de trafic et de consommation sur l'espace public. Ces scènes mettent en danger de mort les personnes dépendantes et nuisent aux riverains. Le groupe rappelle amicalement à la majorité d'entendre son avertissement sur les risques des effectifs de la police nationale, et du projet de police municipale à Paris.

Mme MINDAY ajoute que les remarques du groupe écologiste sont proches de celles développées par M. Gau du groupe communiste/Front de gauche. La demande de sécurité des habitants est légitime, et ne peut être satisfaite fondamentalement que par la présence accrue de policiers, visibles et fidélisés sur leur terrain d'intervention, en relation avec les habitants. Il faut une police de proximité qui se distingue d'expériences récentes dans l'arrondissement, comme le déploiement sur la place de la Bataille de Stalingrad de camions, de CRS. Ce n'est pas ce type de présence qui est souhaité. Il est souhaité des agents physiquement présents, au contact. Cette présence est insuffisante du fait d'effectifs insuffisants. Le groupe souscrit volontiers à l'appel lancé à l'État et la préfecture. Dans le traitement de la délinquance, du trafic et de la consommation de stupéfiants, ce traitement implique une réponse globale, notamment une prise en charge sanitaire et sociale des usagers (lieux d'accueil et accompagnement).

M. CHERFA soumet son observation et une anecdote. Sa remarque n'engage pas le groupe dont il fait partie. Durant sa mandature et par son expérience dans ces questions de trafic de stupéfiants, il a souvent eu le sentiment de ne pas être suivi. Oui il faut des effectifs, un accompagnement, mais encore faut-il que la volonté hiérarchique et politique puisse être suivie.

M. BOHBOT dit que cette situation dans le nord-est parisien a été depuis trop longtemps signalée pour ne pas s'associer à la démarche. Le constat est enfin partagé sur cette situation de l'insécurité dans le 19^{ème} arrondissement. La sécurité est l'affaire de l'État, et non l'affaire de la Ville de Paris. Aujourd'hui il y a une avancée avec la création d'une police municipale, mais qui aura une tâche réduite. L'État est défaillant en matière de sécurité, dans Paris. Dans la réflexion qui sera celle du maire d'arrondissement dans les discussions futures avec le préfet de police, il faut avoir une réflexion globale. Il y a les problèmes à la surface, mais il faut aussi une approche du sous-sol, du métro. Son groupe votera le vœu.

Mme BROSEL souligne quelques indicateurs, présentés lors de la récente réunion biennale entre le Procureur de la République et les vingt Maires d'arrondissements. Ces chiffres sont tous en hausse à Paris : 13% en plus de violences et agressions. Et sur tous les sujets : en matière de délinquance et de trafic de stupéfiants, dans tous les arrondissements.

Il y a une explosion de vente à la sauvette de masse. Le procureur a dit durant cette réunion que pour la première fois, il n'y avait aucun démantèlement de réseaux de trafic (comme la vente de médicaments). Il n'y a plus de moyens suffisants. Les commissariats sont démunis dans tout Paris, face à l'explosion de certains indicateurs. Il n'y a plus de service public national pour traiter ces sujets. Une précision concernant le trafic de stupéfiant : il faut rappeler que derrière la vente de crack, des personnes, des réseaux gagnent beaucoup d'argent. Il faut mobiliser l'ensemble des services, y compris les services spécialisés, pour démanteler tous ces réseaux, quel que soit leur nature.

À cette occasion, les effectifs du commissariat du 19^{ème} arrondissement pour la sécurité dans le 19^{ème} arrondissement sont remerciés et félicités pour leur présence sur le terrain, leur aide et écoute aux habitants. De belles actions du commissariat ont permis de démanteler un

certain nombre de trafic de stupéfiant dans plusieurs quartiers, et aux habitants de retrouver de la sérénité.

M. DAGNAUD conclut qu'il est nécessaire de porter ce constat partagé. Il faut porter aussi l'exigence de nos concitoyens, que leur sécurité soit assurée. Il faut porter la conviction, également partagée, que la sécurité est une coproduction. Il est nécessaire de valoriser les outils sociaux, éducatifs et culturels qui consolident le pacte social et la cohésion. Le préfet avait été interpellé, par la plupart des maires d'arrondissement sur le manque cruel de moyens ressenti.

M. DAGNAUD a interpellé directement le ministre de l'Intérieur dans le 19ème arrondissement, sur cette réalité. Les mutations des policiers affectés dans les commissariats parisiens se font par étapes à partir du mois de mars jusqu'en novembre. Donc sur une année, il y a environ deux ou trois mois pendant lesquels l'arrondissement est au niveau des effectifs théoriques, eux-mêmes insuffisants, et neuf mois de l'année durant lesquels il est en-dessous des effectifs nécessaires, malgré la qualité de l'engagement des policiers. Face à cette urgence nous devons alerter. Il faut savoir rassembler les forces pour lancer cet appel et faire entendre la voix de nos concitoyens, et la sécurité auxquelles ils ont droit.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

11.V192019018 Vœu Déposé par François Dagnaud, Roger Madec et Adji Ahoudian, relatif au financement des ateliers sociolinguistiques (ASL)

Élu ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, AHOUDIAN

M. DAGNAUD déclare en préambule, que ce vœu souhaite relayer une autre inquiétude : la remise en cause des financements publics des ateliers sociolinguistiques, éléments essentiels pour l'intégration, la cohésion sociale. Un immense gâchis se fait sous les yeux de tous, il n'est pas possible de rester muet.

M. DAGNAUD rajoute que c'est un sujet préoccupant sur lequel il est utile que le conseil d'arrondissement puisse porter cette exigence. Ce travail mené par l'Éducation Nationale, est paradoxalement mis à bas par la remise en cause et la baisse des financements, leur périmètre, leur volume. Ce resserrement des financements sur les formations exclut tout un public, dont un public de « mamans » qu'il est justement utile d'accompagner. La situation est aberrante et contradictoire par rapport à ce qui est valorisé.

M. AHOUDIAN présente le vœu, dont l'objet est d'attirer l'attention collective sur cette décision de l'État, qui a baissé en 2019 de manière incompréhensible le financement des ateliers sociolinguistiques, avec des arguments discutables. La conséquence immédiate de cette baisse est que plusieurs associations sont dans l'obligation de refuser, du moins d'exclure, des

habitants de l'arrondissement demandeurs d'une meilleure intégration et d'une maîtrise de la langue française. Il y a vingt-huit associations qui organisent ces ateliers et sont directement impactées par cette décision. Deux exemples : dans la partie nord de l'arrondissement, l'association Espace 19 touche 200 bénéficiaires ; sur la partie sud, le centre social Danube-Solidarité touche 70 bénéficiaires.

Ces centres sociaux alertent sur le fait qu'elles doivent refuser des personnes qui veulent être intégrées. L'État a deux arguments, le premier considère que le financement doit être en priorité pour l'insertion professionnelle. Ce vœu vise à alerter collectivement et décider ensemble de soutenir cette démarche, pour que la Ville mène un dialogue serein avec l'État. Il s'agit de poursuivre le soutien de nos concitoyens qui cherchent à s'intégrer.

M. DAGNAUD rajoute que c'est un sujet préoccupant, qui doit mobiliser et sur lequel il est utile que le conseil d'arrondissement puisse porter cette exigence. Le conseil essaie d'être partenaire de dispositifs mis en place, par exemple avec l'Éducation Nationale. Ce travail mené par l'Éducation Nationale, est paradoxalement mis à bas par la remise en cause et la baisse des financements, leur périmètre, leur volume. Ce resserrement des financements sur les formations exclut tout un public, dont un public de « mamans » qu'il est justement utile d'accompagner. La situation est aberrante et contradictoire par rapport à ce qui est valorisé.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

12.V192019021 Vœu déposé par François Dagnaud, Roger Madec, Halima Jemni, relatif à l'intégrité paysagère de la rue de Bellevue.

Élu ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, LERT

M. DAGNAUD rappelle en introduction que la rue de Bellevue est emblématique dans l'arrondissement, un passage entre deux paysages urbains, singuliers et représentatifs de la diversité de l'arrondissement. Il y a d'un côté la place des Fêtes et son urbanisme 1970's, et de l'autre, le quartier des villas de la Mouzaïa. La mairie est très attachée à cette diversité du paysage urbain, et a donc la responsabilité et le devoir de protéger la rue des appétits de promoteurs et de la logique de la spéculation foncière. Des projets ont été mis sur la table dans le passé, sans aboutir. Pour la mairie, pas de doute, un projet de construction serait inacceptable. La pression restera forte dans les années à venir, la mairie a la volonté d'obtenir des engagements définitifs de la RIVP, et d'empêcher toute construction ou tout projet d'élévation sur la rue de Bellevue. L'objet de ce vœu est de solliciter la maire de Paris pour qu'elle obtienne de la RIVP un engagement de renoncer à lever le droit de veto, meilleur verrou pour s'opposer aux projets de densification. L'idée s'est greffée, portée par le groupe écologique de profiter de cette inconstructibilité, pour proposer à la SCI propriétaire de ces lieux un projet d'agriculture urbaine.

Les énergies croisées ont été mutualisées pour présenter ce vœu commun qui a vocation à rassembler le conseil d'arrondissement autour d'une double exigence : que la RIVP s'engage une fois pour toutes à s'opposer à tout projet de surélévation et qu'un dialogue s'engage avec la SCI en faveur d'un projet de végétalisation.

M. LERT remercie le maire de sa présentation du contexte des deux vœux. Le groupe écologiste a souhaité réinscrire les projets de construction sur la rue de Bellevue, dans le cadre plus général de celui de la place des Fêtes qui est entrée dans une mutation, une métamorphose, à l'initiative de la mairie. Dans cette vision globale du mieux-être dans ce quartier, il s'agit de préserver l'équilibre, voire améliorer les conditions de vie des habitants. Les projets d'équipements culturels l'ont démontré avec la future médiathèque de la place des Fêtes sur le site de Jean Quarré, qui est entrée dans une mutation, une métamorphose, à l'initiative de la mairie. Sur le secteur de la rue de Bellevue, il y a eu plusieurs projets de promoteurs immobiliers, de construction d'immeubles, ou de murs de logements, à hauteur R+5 ou R+6. Il s'agit de proposer une perspective pour cette rue, qui forme une jonction entre deux quartiers et d'offrir un lien entre leurs habitants.

Le lien existant, la fluidité déjà en place ne doivent pas être rompus, tout comme la ville doit pouvoir évoluer. C'est pourquoi il est proposé un projet d'agriculture urbaine pour offrir aux riverains de la rue de Bellevue et de la rue Compans une perspective positive. Ceci s'inscrit dans tous les projets de végétalisation qu'il y a eu place des Fêtes, et cela finaliserait une végétalisation accrue. Ce sont des parcelles assez minérales, qui ont besoin d'être végétalisées, de ce point de vue l'agriculture urbaine offre des solutions intéressantes pour le quartier.

Il est donc souhaité à travers ce vœu que la RIVP confirme son refus de cession des droits de servitude. Les habitants et riverains sont remerciés d'avoir alerté avec constance et vigilance les élus de la mairie sur les risques de certains projets urbains.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

13.V192019016 Vœu déposé par le groupe écologiste et citoyen, relatif au projet de construction, rue Bellevue-Compans à Place des fêtes.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

14.V192019019 Vœu déposé par Fanny Gaillanne, Sergio Tinti, Gabriel Gau, Philippe Nawrocki et les élu·e·s du Groupe communiste front de gauche, relatif à la dénomination d'un lieu Martine Durlach.

Élu ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, GAU

M. GAU présente ce vœu qui rend hommage à une grande figure de l'arrondissement, et commence par un mot personnel, en remerciant les camarades du groupe communiste du 19^{ème} arrondissement. Après le temps du deuil, vient le temps de la mémoire, de rendre hommage à une femme admirée et respectée par tant d'habitants du 19^{ème} arrondissement, que cette militante parisienne a aimé, défendu et habité depuis l'enfance. Le hasard du calendrier fait que ce vœu arrive en même temps que la délibération en hommage à Robert Endewelt, avec qui elle avait noué une amitié depuis leur collaboration au bureau de presse du PCF dans les années 1970, jusqu'à leur militantisme dans la même cellule de quartier jusqu'en 2014. C'est une grande fierté de les voir honorés et réunis ensemble ce soir.

Si ce vœu conserve la mémoire, il n'est pas tourné vers le passé, car donner le nom de Martine Durlach à un lieu du 19^{ème} arrondissement, c'est aussi assumer l'héritage d'une femme devenue conseillère d'arrondissement en 1989, à une époque où les mairies parisiennes étaient tenues par une autre majorité. Elle a travaillé avec d'autres au rassemblement d'une nouvelle majorité, advenue aux élections municipales de 2001. Il s'agit de l'héritage d'un combat pour la culture pour toutes et tous, notamment aux côtés de l'association Ciné 19, obtenant le retour du cinéma dans l'arrondissement.

Son combat pour la politique de la ville est un combat qui résonne encore aujourd'hui.

Son héritage touche également la conception de la politique, franchise et fraternité n'y sont pas contraires. Le dogmatisme, la tiédeur sont proscrits, et le rassemblement n'est pas une contrainte subie mais une politique durable. C'est une grande fierté de présenter ce vœu.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

15.V192019020 Vœu présenté par le Groupe communiste Front de gauche, relatif à la situation de la librairie 108.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme GAILLANNE

Mme GAILLANNE présente ce vœu qui soutient la librairie du 108 avenue de Flandres.

La difficulté des libraires indépendants est connue, ils doivent se battre pour survivre contre des entreprises comme Amazon. La librairie est installée dans le nord de l'arrondissement depuis 1978 et reconnue de tous. Avec « La lucarne des écrivains » installée rue de l'Ourcq, ce sont les deux seules librairies indépendantes de l'arrondissement, ce qui les rend d'autant plus indispensables que le territoire est grand. Monsieur le maire est déjà intervenu auprès d'un médiateur de la Ville de Paris en 2016 pour soutenir cette librairie.

Malheureusement, aucune issue à ce jour n'a été trouvée avec le bailleur, ce qui a eu pour conséquence une liquidation judiciaire, intervenue au premier trimestre 2019. Au vu du dossier, le bailleur n'a pas respecté ses engagements, la librairie de son côté a accumulé les dettes envers le bailleur. Les deux sont dans une spirale d'incompréhension et de mécontentement, qui a conduit à la fermeture de ce lieu culturel en plein cœur d'un quartier populaire. Par ce vœu, le groupe de la majorité demande aux conseillers d'arrondissement de renouveler leur attachement, et soutien à une librairie située à cet endroit, que tout soit mis en œuvre pour accompagner la gérance dans sa dette locative et stabiliser l'activité.

M. DAGNAUD ajoute que la mairie est engagée dans une médiation depuis plusieurs années, et qu'elle ne renoncera pas à ce qu'une librairie puisse vivre à cet endroit, dans les limites évidemment d'un modèle économique nécessaire. Il invite à voter ce vœu.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

16.V192019014 Vœu déposé par Jean-Jacques GIANNESINI, Anne-Constance ONGHENA et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, relatif aux nuisances générées par le chantier avenue Bolivar.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD rappelle que ce vœu, concerne l'extension de la ligne 11 du métro et les travaux impactants, notamment au niveau du métro Pyrénées. Ces travaux d'envergure (élargir les quais sur la ligne 11) visent à améliorer, enrichir et renforcer l'offre de mobilité et de service public. La conduite de ce projet est pénible pour les riverains, car il s'agit de construire à la station Pyrénées une sortie supplémentaire avec un escalator, ce sont de gros travaux. L'équipe municipale se mobilise pour les riverains et continue à faire pression sur la RATP qui conduit le chantier, pour qu'il soit supportable.

Le vœu proposé par le groupe Les Républicains vient confirmer la nécessité d'être attentif.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

17.V192019015 Vœu déposé par Jean-Jacques GIANNESINI, Anne-Constance ONGHENA et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, relatif au déménagement du Théâtre de Verre.

Élu ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BOHBOT, THÉBAULT

M. BOHBOT présente le vœu. Le chantier de la médiathèque sur le site de Jean Quarré doit débuter bientôt. Depuis 2015, l'association du Théâtre de Verre occupe ces lieux de manière conventionnée. Une proposition de relocalisation a été faite sous le périphérique de la porte de la Villette. Les activités de cette association nécessitent des dimensions et de l'espace, notamment en matière de hauteur sous plafond. Le local proposé n'a pas une hauteur suffisante et ne permet pas la mise en place de scène de spectacle. En outre, le local accueille des

familles et nécessite d'être sécurisé, car il se situe dans un quartier où les incivilités et les agressions sont fréquentes.

Les élus républicains souhaitent que la maire de Paris renonce à cette délocalisation proposée sous le périphérique et établisse une liste de lieux potentiels qui pourraient accueillir et correspondre à l'association, en matière de superficie et hauteur sous plafond, et qu'elle s'engage à trouver un lieu pérenne en concertation avec l'association.

M. THEBAULT répond que le théâtre remplit une vraie mission et comble un besoin qu'il y avait dans la ville de donner de la place à ces équipes. Les artistes ont besoin de place pour travailler. Le Théâtre de Verre remplit cette charge sur la place des Fêtes. Mais la mairie s'est engagée à la construction d'une médiathèque à cet endroit, dont les travaux devraient commencer avant la fin de l'année. Il faut donc que le Théâtre de Verre ait une proposition de relocalisation. Toutefois, le bâtiment proposé sous le périphérique est intéressant, car il a de grands plateaux, une ancienne piste de parking. Ce n'était pas une demi-proposition qui a été faite, certaines équipes rêvent de ce lieu. Il ne convient pas à l'usage du Théâtre de Verre, de facto, la mairie a déjà renoncé à cette proposition. Ce point est acté. Madame la maire de Paris doit établir une liste de lieux potentiels. Quant à trouver un lieu pérenne, un désaccord se pose : ce qui compte, c'est faire vivre les espaces intercalaires de la ville. Il faut prêter, louer ces espaces entre deux usages. D'autant que le Théâtre de Verre fait profession de nomadisme, indiqué notamment dans les pétitions en sa faveur, et n'a pas de difficultés à changer d'espace. Le troisième rendu ne correspond pas à leur identité, et cela ne correspond pas à un nouvel usage de la ville. Il n'y a pas d'opposition à ce qui est proposé, le travail est en cours et n'a pas encore abouti. Ce vœu n'a pas vraiment de pertinence, il est plutôt demandé de le retirer et de continuer à travailler avec le Théâtre de Verre. Mais il est possible de prendre l'engagement de tout faire pour les relocaliser dans de bonnes conditions.

M. BOHBOT dit qu'il est prêt à enlever le mot pérenne mais le vœu reste pertinent. Il souhaite maintenir ce vœu pour qu'il fasse date.

M. DAGNAUD conclut que le premier point est sans objet car il a été réalisé. Le second point est sans objet, car il est aussi réalisé. Et le troisième point est un contresens, car l'identité même du Théâtre de Verre est le nomadisme culturel, confirmé devant témoins, avec les équipes du Théâtre de Verre. Ce serait un mauvais service à rendre à tous ces acteurs culturels qui, avec le soutien et l'aide de la mairie, s'installent pendant deux ou trois ans dans des lieux momentanément disponibles. Si cela devient un sujet de blocage et d'obstacle à la réalisation d'une médiathèque et d'une maison des réfugiés, cela serait vraiment dommage.

L'engagement de la mairie et de la DAC est officiellement confirmé ici : trouver une solution de réinstallation du théâtre de Verre. Ce vœu tel qu'il est rédigé et formulé, est trop décalé avec la réalité du dossier.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 2
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 26

M. François DAGNAUD, rapporteur :

18.2019 DEVE 49 Subventions (330 730 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (12e à 17e, 19e et 20e) et équipements sportifs (13e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

19.2019 DU 107 Cession par voie d'adjudication publique de trois lots de copropriété de l'immeuble 172 avenue Jean Jaurès (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

20.2019 SG 15 Conventions de coopération.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

21.D192019012 Mode de gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 6, rue David d'Angers.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

22.2019 DFPE 25 Subventions (120 495 euros), prorogation et avenants n° 3 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

23.2019 DFPE 38 Subvention (62 958 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Grenadine et Menthe à l'Eau (19e) pour la crèche parentale (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

24. 2019 DFPE 95 Subventions (315 561 euros) prorogation et avenants n° 3 à l'association Espace 19 (19e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

25. 2019 DFPE 190 Soutien à la parentalité tout au long du parcours des familles - Subventions (51 000 euros) à six associations, dont deux avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : dont pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :
- Nombre d'abstentions :

26. 2019 DFPE 191 Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (130.500 euros) et conventions avec quatre associations.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

27. 2019 DVD 17 COMMUNICATION SANS VOTE : Rapport annuel sur les Recours administratifs préalables obligatoires du stationnement payant.

Mme Halima JEMNI et M. Adjil AHOUDIAN, co-rapporteurs :

28. 2019 DEVE 52 Subvention (23 100 euros) à 14 associations pour le financement de 17 projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adjil AHOUDIAN, rapporteur :

29. 2019 DDCT 69 Subventions (68 000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Gabriel GAU, rapporteur :

30. 2019 DJS 136 Subventions (13 000 euros) au titre de la jeunesse à quatre associations locales (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Gabriel GAU et M. Jérôme AMORY, co-rapporteurs :

31. 2019 DASES 119 Subventions (180 000 euros) et conventions avec trois associations proposant des actions d'animations et de prévention jeunesse.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Karine GAUTREAU

32. 2019 DDCT 62 Subventions de fonctionnement (121 950 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 23 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Karine GAUTREAU et M. Adjil AHODIAN, co-rapporteurs :

33. 2019 DDCT 73 Subventions (219 759 euros) à 19 associations situées en quartiers populaires.

Élu ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

34. 2019 DDCT 92 Subventions (20 000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

35. 2019 DDCT 70 Subventions (344 000 euros) et conventions à 71 associations pour le financement de 74 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 58 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Séverine GUY, rapporteure :

36. 2019 DASES 122 subventions de fonctionnement (902 584 euros) à 5 opérateurs pour des centres d'hébergement de femmes et de jeunes en situation de grande précarité. Avenants et conventions de fonctionnement.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

37. 2019 DASCO 18 Subventions (875 062 73 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

38. 2019 DASCO 69 Caisse des Écoles (19ème) Subvention (189 367 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

39. 2019 DASCO 79 Charte de Chant Choral et Pratiques vocales.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

40. 2019 DASES 134 Subventions (25 800 euros) et conventions à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2018-2019 et subvention (12.000 euros) à 1 association dans le cadre d'un avenant.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI et M. Adjil AHOUDIAN, co-rapporteurs :

41. 2019 DASCO 25 Subventions (47 043 €) et conventions avec trois associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Tatiana POUDIOT, rapporteure :

42. 2019 DASES 70 Subventions (42 800 euros) à 13 associations et avenants avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

43. 2019 DASES 81 Subventions (35 000 euros) à trois associations et convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information - ANPHI.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

44. 2019 DASES 83 Subventions (36.000 euros) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

45. 2019 DAC 29 Contribution (8.900.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

46. 2019 DAC 37 Subventions au titre de la résilience (27.500 euros), avenants avec 7 structures.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

47. 2019 DAC 54 Subventions (101.500 euros) pour deux associations dédiées aux arts du cirque et au spectacle pluridisciplinaire, convention et avenant.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

48. 2019 DAC 135 Subvention (4.580.000 euros) et avenant avec l'association Orchestre de Chambre de Paris.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

49. 2019 DAC 139 Subvention (5.453.200 euros) à l'Orchestre de Paris - Cité de la musique Philharmonie de Paris (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

50. 2019 DAC 157 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

51. 2019 DAC 202 Subvention (47.500 euros) et conventions avec l'association Fetart (10e-18e-19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

52. 2019 DAC 226 Subventions (935.040 euros) et conventions avec dix-neuf des porteurs de projets lauréats de l'appel à projets « Embellir Paris ».

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

53. 2019 DAC 603 Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et création d'une zone tampon unique pour les sites « Paris, rives de la Seine » et Tour S.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

54. 2019 DAC 711 subvention (1.500 euros) à l'association Les Ateliers d'Artistes de Belleville sur proposition de la mairie du 19e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

55. 2019 DEVE 65 Dénomination "square Serge Reggiani" attribuée au square situé 1, place de Bitche (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

56. 2019 DICOM 10 Convention d'occupation du domaine public pour l'exposition intitulée « la forêt escargot ».

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

57. 2019 DU 128 Dénomination allées Jacques Brel (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT et Mme Karine GAUTREAU, co-rapporteurs

58. 2019 DDCT 65 Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 2 locaux associatifs et développement d'un café associatif nomade (219 444 euros).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Philippe NAWROCKI, rapporteur :

59. 2019 DJS 69 Subventions (239.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec huit associations sportives (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

60. 2019 DJS 125 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2019 des bassins éphémères au sein des centres sportifs Léo Lagrange (12e), Élisabeth (14e), Lumière (20e), ainsi que de la baignade La Villette (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

61. 2019 DJS 127 TEP Édouard Pailleron (19e) - Couverture des terrains de tennis - Dépose d'une demande de permis de construire.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Fatoumata KONÉ, rapporteure :

62. 2019 DAJ 9 Subvention (47.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'Accès au Droit (18e, 19e et 20e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure :

63. 2019 DAC 411 Subventions (10 500 euros) à deux associations œuvrant pour la promotion du livre et de la lecture.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS, rapporteure :

64. 2019 DASCO 29 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (133 070 euros), subventions d'équipement (380 460 euros), subventions pour travaux (378 869 euros).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

65. 2019 DASCO 47 Collèges publics parisiens - Participations (199 750 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2019.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

66. 2019 DASCO 52 Collèges publics dotés d'une restauration autonome-Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2019-2020.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

67. 2019 DASCO 73 Collèges publics parisiens - Subvention (1 976 069 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

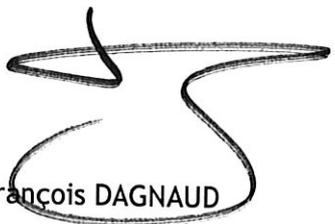
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 22h30.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue le mardi 25 juin 2019 à 20h00.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
 Gabriel GAU	 François DAGNAUD